

## Distinctions honorifiques de Jean-Baptiste Nothomb

Jean-Baptiste, premier baron Nothomb (1853), est né à Messancy le 3 juillet 1805 et est décédé à Berlin le 16 septembre 1881. Docteur en droit à l'âge de 21 ans, il s'inscrit comme avocat au barreau de Luxembourg. C'est toutefois dans la presse qu'il débute véritablement sa carrière professionnelle. Rédacteur au *Courrier des Pays-Bas* à Bruxelles, il est dans son Luxembourg natal au moment de la Révolution. Il ne rejoint Bruxelles qu'à la fin septembre 1830 pour devenir le secrétaire de la Commission de la constitution du Gouvernement provisoire. Membre pour Arlon du Congrès national dont il est aussi le secrétaire, il est également membre du Comité diplomatique du Gouvernement provisoire. Il siège comme représentant catholique d'Arlon sans discontinuer du 2 septembre 1831 au 8 avril 1848. Il est le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de 1831 à 1837. Il occupe ensuite plusieurs postes ministériels jusqu'en 1845 et est même le chef du Cabinet du 13 avril 1841 au 16 avril 1843.

Membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique en 1840, il est nommé ministre d'État le 19 juin 1845. C'est désormais dans la diplomatie qu'il va se distinguer. Déjà envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de la Confédération germanique, auprès de la Cour électorale de Hesse et auprès des Cours grand-ducales de Hesse-Darmstadt et de Bade en 1840-1841, il devient l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Prusse et en Saxe en 1845 avec résidence à Berlin, accrédité auprès de la Cour de Hanovre en 1852, de Saxe-Weimar en 1853 et de Mecklembourg-Schwerin. En 1871-1872, il est aussi accrédité auprès de la Cour de Mecklembourg-Strelitz et auprès du nouvel empereur d'Allemagne. En 1872, il étend encore ses compétences à d'autres Cours allemandes. Sa carrière politique et diplomatique lui a valu de nombreuses décorations belges et étrangères dont certaines sont proposées ci-dessous.

---

Jean Elsen & ses Fils s.a. - vente publique 155 - 16 & 17 juin 2023

Lot 2215. ALLEMAGNE, PRUSSE, Ordre de l'Aigle rouge, collier en or apparu en 1861 (OEK 1610), auquel est suspendu un bijou de grand-croix en or avec aigle écarlate entre les branches et centres du 4e modèle, 1854-1918 (OEK 1611, une des aigles de la croix est détachée, défaut à l'email blanc d'une branche). Outre un anneau et une bélière pour la fixation de la croix, le collier de 64 cm de long se compose d'un fermoir en deux parties ainsi que de 25 anneaux ainsi répartis: 13 anneaux couronnés (25 mm et couronne de 15 mm) portant la devise SINCERE ET CONSTanter (7 anneaux au chiffre WR pour *Wilhelm Rex* alternés avec 6 anneaux avec l'aigle de Prusse), chacun séparé par 12 anneaux en forme d'armes croisées sur une couronne tressée (24 mm). Un anneau avec le monogramme est à refixer et deux anneaux, l'un avec l'aigle rouge et l'autre avec le monogramme, sont manquants.

Estimation : 40.000 €



Ce collier constitue la classe supérieure de la grand-croix. De la plus grande rareté, il a été attribué à Jean-Baptiste Nothomb le 22 février 1878 par l'empereur Guillaume Ier auprès de qui il était accrédité. Bien en Cour, Jean-Baptiste Nothomb était un atout de premier ordre de la diplomatie belge à Berlin. À cette époque, l'Allemagne, un des garants de la neutralité armée de la Belgique, était dirigée par le chancelier Bismarck qui mettait en place sa politique européenne et coloniale. Il n'y eut que 28 attributions avant 1914, dont 6 conjointement avec la grand-croix. Comme le collier devait être restitué à la Chancellerie au décès du titulaire pour être réattribué après rénovation, on pense que seulement 12 à 15 ont été effectivement fournis par le fabricant Sy & Wagner, joaillier de la Cour à Berlin. Aucun collier original ne porte toutefois de poinçon ou de nom de fabricant, contrairement aux copies existantes. De plus, l'anneau sous le médaillon central où est fixée la croix est en forme de demi-cercle tandis que celui des copies est circulaire. Aucun exemplaire original n'est apparu depuis très longtemps en vente publique, ce qui explique que Jörg & Anke Nimmergut l'estiment 80.000 € dans l'édition 2021 de leur argus *Deutsche Orden und Ehrenzeichen 1800-1945*, sans la croix et sans en fournir d'illustration ! Un objet d'intérêt muséal assurément. Cette notice a été rédigée avec l'aide du Prof. Dr. Jörg Nimmergut de Munich que nous remercions ici pour son aimable collaboration.

Lot 2218. ALLEMAGNE, SAXE-COBOURG-GOTHA, Ordre de la Branche ernestine de Saxe, collier de grand-croix à titre militaire en bronze doré, créé en 1864 (OEK 2457). Le collier se compose de 28 maillons: un avec les armes de Saxe auquel doit être suspendue la croix de grand-croix de l'Ordre et six couronnes (40 x 30 mm), tous entourés par deux lions de Saxe couronnés (42 x 32 mm). Entre chaque groupe de quatre maillons est intercalée une des sept croix émaillées de blanc au chiffre "E" émaillé de vert (pour Ernest le Pieux, le fondateur de la Branche ernestine de Saxe), sur lesquelles sont appliquées des glaives croisés (38 x 31 mm). Chaque maillon est relié au suivant par deux chaînettes. Les maillons avec le monogramme sont poinçonnés au revers avec deux écus marqués "G" et la marque rectangulaire *Gutjahr* (?).

Estimation : 10.000 €

Le collier de l'Ordre de la Branche ernestine de Saxe apparaît pour la première fois officiellement dans les nouveaux statuts de l'Ordre ratifiés en 1864 par les ducs régnants de Saxe-Meiningen (13 février), Saxe-Cobourg-Gotha (24 mars) et Saxe-Altenbourg (15 avril). La grand-croix avec collier ne constitue pas une classe particulière mais tous les grands-croix n'y ont pas droit. L'article 10 des nouveaux statuts de 1864 prévoit en effet : *Den Inhabern des Grosskreuzes kann ausdrücklich gestattet werden, anstatt des Bandes eine Ordenskette zu tragen*. Il n'existe aucun brevet d'attribution pour le collier seul. Il n'est attribué qu'à des personnalités de très haut rang et doit être renvoyé à la Chancellerie après leur décès. D'après les statuts, le collier doit se composer de 7 lions et de 7 monogrammes. Ce nombre 7 réfère aux 7 fils d'Ernest le Pieux à l'origine des 6 familles ducales. C'est peut-être pour cette raison que, dans les faits, tous les colliers ne comportent que 6 couronnes.



Jusqu'en 1902, tous les colliers donnés par les cours ducales ont été fabriqués en vermeil par Bury & Leonhard, joaillier de la Cour à Hanau. Son importante longueur (140 cm) est

justifiée dans les statuts par le fait qu'il doit entourer toutes les autres décorations portées par le titulaire. Un collier à titre civil (OEK 2456) a existé mais a été très peu employé. La grande majorité des civils distingués ont donc reçu le collier à titre militaire. Une croix de grand-croix avec la lettre "E", "F" ou "B" est souvent suspendue au collier. Or, ces lettres n'ont plus été reprises dans les statuts de 1864. Il est donc fort probable que des grands-croix distingués avant cette année-là ont été autorisés à porter le nouveau collier. La statue du prince Albert de Saxe-Cobourg, l'époux de la reine Victoria, sur la place du Marché à Cobourg le montre d'ailleurs avec le collier. Or, il était décédé en 1861! Vu son statut, Jean-Baptiste Nothomb a probablement été autorisé à porter le collier qu'il a dû acquérir à ses frais. Par des photographies, nous ne connaissons que deux autres Belges qui ont porté le collier. Il s'agit du comte de Flandre Philippe, le frère de Léopold II, et de Sylvain Van de Weyer (1802-1874), le ministre de Belgique à Londres. Le collier du comte de Flandre a dû être renvoyé à Cobourg après son décès en 1905. Celui de Van de Weyer a été vendu en 1976 pour 3.800 £ par ses descendants via Christie's au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale Albert Ier à Bruxelles. Lui aussi est en bronze doré. Sa fabrication est attribuée à Bury & Leonhardt mais aucun poinçon ne l'atteste à notre connaissance (A. Raman et P. Cockshaw, *150e anniversaire de l'ouverture au public le 21 mai 1839*, Catalogue de l'exposition organisée par la Bibliothèque royale de Belgique, 20 mai - 15 juillet 1989, p. 106-107, n° 100). Achats privés, les colliers en bronze doré de Nothomb et de Van de Weyer n'ont pas dû être restitués à la Chancellerie après leur décès. Toute une étude reste à mener pour les comparer et déterminer leur origine. Cette notice a été rédigée avec l'aide du Prof. Dr. Jörg Nimmergut de Munich que nous remercions ici pour ses précieuses informations.

Lot 2220. BELGIQUE, Ordre de Léopold, ensemble de grand cordon, modèle civil unilingue: bijou en or (70 mm), le centre de l'avvers avec lion couronné, couronne sommitale de type Allard (?), anneau strié avec poinçon en forme de cartouche hexagonal, trois boules faussées et un coup au revers; plaque repercée (81 x 86#mm) inscrite *J.G. Dutalis/ Fabt Orfevre Joaillier/ à Bruxelles* au revers, le lion du centre non couronné. Echarpe défraîchie (109 mm).

Estimation : 3.000 €

Il s'agit ici du grand cordon que Jean-Baptiste Nothomb reçut le 19 juillet 1856 à l'occasion des célébrations du 25e anniversaire du règne de Léopold Ier. La disparité de fabrication des bijoux a déjà été notée sur d'autres ensembles. Si Joseph Germain Dutalis a été le premier fabricant de l'Ordre de Léopold et le fournisseur du Palais royal, il a été rapidement remplacé comme fournisseur du gouvernement par Josse Allard. Le stock détenu par le Service des Ordres au ministère des Affaires étrangères évoluait également en fonction des bijoux parfois restitués au décès des titulaires.

